
N° 1998-3370 - domaine et administration générale + finances et programmation - Prestations de nettoyage des locaux dans les immeubles communautaires autres que l'hôtel de communauté à exécuter au cours de l'année 1996 et éventuellement des années 1997 et 1998 - Lot n° 4 ouest et nord - Avenant de substitution au bénéfice de l'entreprise AMEX Propreté - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de me faire parvenir un projet d'avenant de substitution concernant le marché du lot n° 4 ouest et nord n° 960 221 S relatif au nettoyage des locaux dans les immeubles communautaires autres que l'hôtel de communauté.

Ce marché à bons de commande a été attribué à l'entreprise L'ELAN 68-70, rue de Meaux - 75019 Paris.

Par courrier en date du 25 septembre 1998, l'entreprise L'ELAN nous a informé de sa mise en location gérance par l'entreprise AMEX Propreté, 11, rue des Hautes Pâtures - 92000 Nanterre.

A compter du 1er octobre 1998, l'entreprise L'ELAN change de raison sociale et devient AMEX Propreté SA. Ce rapprochement permettra aux deux entreprises de renforcer leurs implantations régionales. Il conviendrait donc de faire établir un avenant de substitution destiné à transférer à l'entreprise AMEX Propreté le marché à bons de commande précité. L'avenant prendra effet dès sa notification à l'entreprise AMEX Propreté.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 19 octobre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu le marché n° 960 221 S passé avec l'entreprise L'ELAN ;

Vu le courrier de l'entreprise L'ELAN en date du 25 septembre 1998 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,